



INSTITUT ROMAND  
DE FORMATION  
EN ASSURANCES

# LE BREVET FÉDÉRAL DE SPÉCIALISTE EN ASSURANCE

## DESCRIPTION

La formation continue pour le brevet fédéral est **organisée en modules**, elle dure au moins **18 mois** et peut être suivie **parallèlement à l'activité professionnelle**. Elle permet d'acquérir de grandes connaissances en assurance et d'en approfondir certaines branches en particulier.

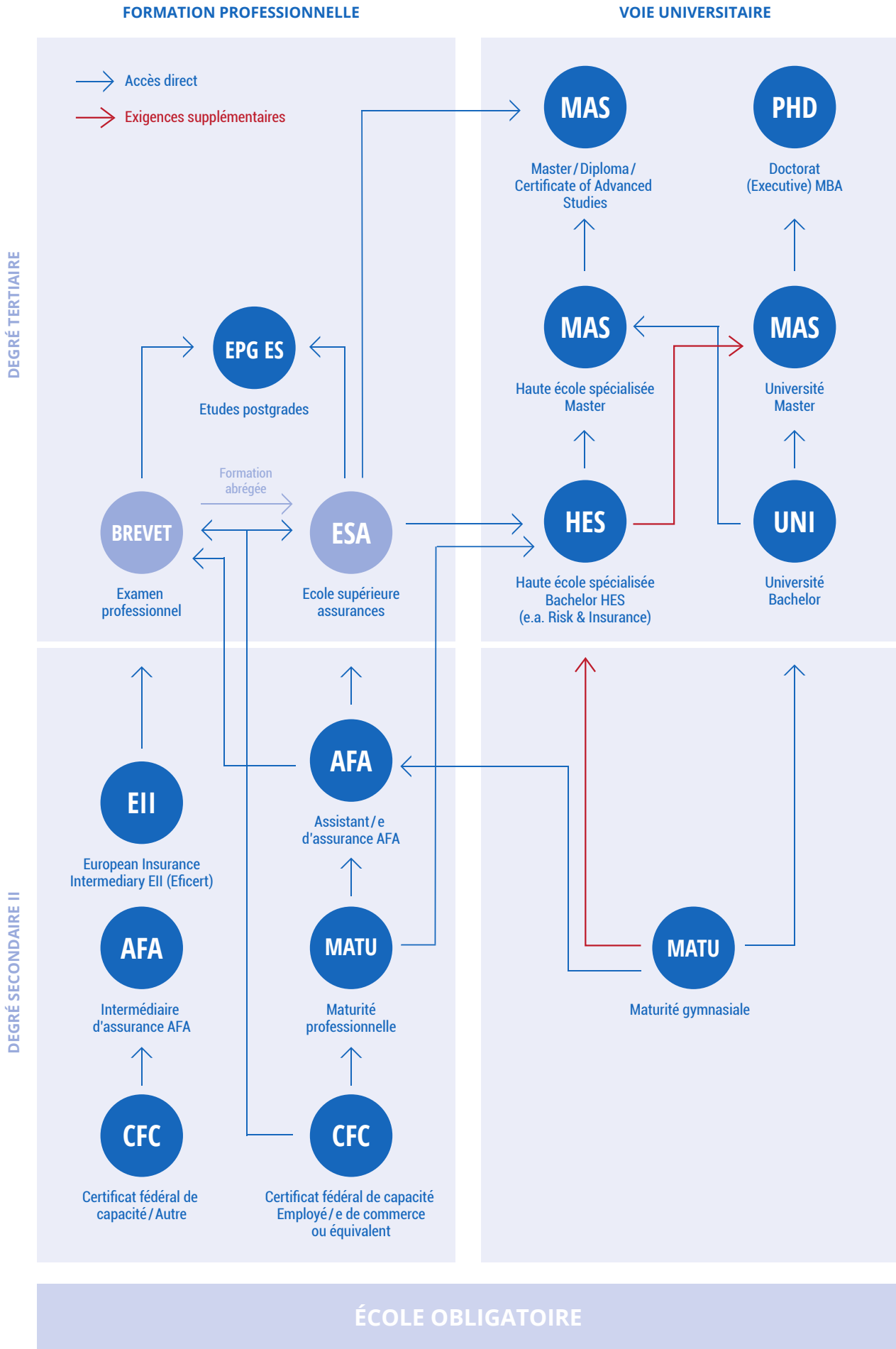
## OBJECTIFS

Le travail quotidien des assureurs est de plus en plus compliqué. En tant que **Spécialiste en assurance avec brevet fédéral** vous vous distinguez par de solides connaissances du secteur de l'assurance ainsi que par une connaissance approfondie de certains domaines d'assurance en particulier. En outre, vous maîtrisez parfaitement un processus précis et collaborez à des projets. Vous assumez des fonctions d'encadrement lorsqu'il s'agit de répondre à une problématique particulièrement pointue et compliquée. Vous élaborez et développez des solutions réalistes et applicables tout en argumentant avec précision et professionnalisme les différentes étapes nécessaires.

## CANDIDATS

Cette qualification professionnelle s'adresse aux employé-e-s de commerce branche Assurance ainsi qu'à des candidats entièrement novices dans ce domaine, animés d'un profond intérêt en la matière et/ou désireux de faire une carrière qualifiée.

**Les titulaires du brevet peuvent ensuite intégrer l'ESA à un niveau supérieur (3<sup>e</sup> semestre).**



**MODULES  
OBLIGATOIRES**

**MODULES  
À CHOIX**

**MODULES DE  
PROCESSUS**

**GESTION  
PERSONNELLE**

**DROIT DES  
ASSURANCES**

**INDUSTRIE DE  
L'ASSURANCE**

**MARKETING  
EN ASSURANCE**



Les 4 modules doivent être achevés



Cours à Yverdon-les-Bains et Grand-Lancy/GE (*sous toute réserve*)



Début d'inscription pour les cours des modules obligatoires: 1<sup>er</sup> vendredi du mois de décembre

Cours de février à début juillet en journée

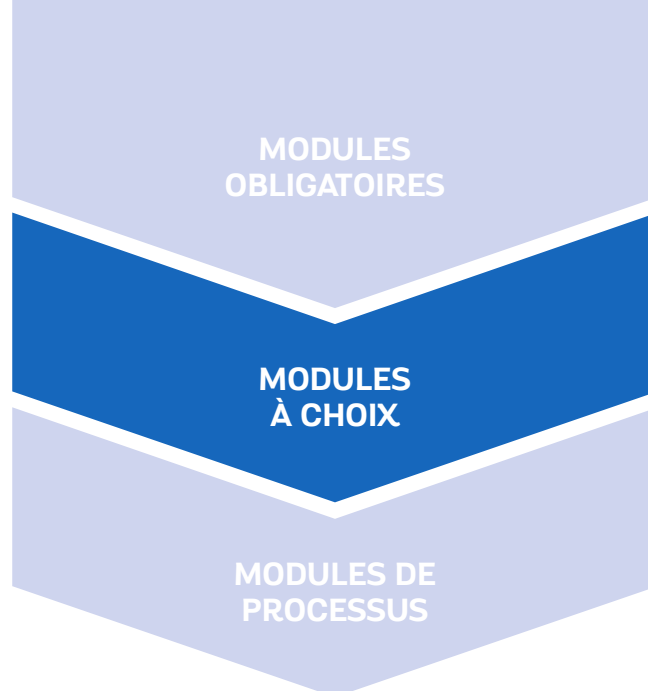
[lien vers programme](#)



Période d'inscription pour les examens obligatoires: du 1<sup>er</sup> avril au 15 mai

Examens online écrits en semaine 37 (de mercredi à vendredi)

[lien vers site AFA](#)



<b>ASSURANCE CHOSES</b>	<b>ASSURANCE VIE COLLECTIVE</b>
<b>ASSURANCE DE PATRIMOINE</b>	<b>BANKING ET FINANCES</b>
<b>ASSURANCES TECHNIQUES</b>	<b>ASSURANCE MALADIE</b>
<b>ASSURANCE DE TRANSPORT</b>	<b>ASSURANCE ACCIDENTS</b>
<b>ASSURANCE VIE INDIVIDUELLE</b>	<b>AVS / AI ET AUTRES ASSURANCES SOCIALES</b>



3 modules parmi les 10 proposés doivent être achevés



Cours à Yverdon-les-Bains



Début d'inscription pour les cours des modules à choix: 3<sup>ème</sup> vendredi du mois de juin

Cours de septembre à fin janvier en soirée et/ou en journée

[lien vers programme](#)



Période d'inscription pour les examens des modules à choix: du 1<sup>er</sup> novembre au 15 décembre

Examens online écrits en semaine 13 (de lundi à mercredi)

[lien vers site AFA](#)

MODULES  
OBLIGATOIRES

MODULES  
À CHOIX

MODULES DE  
PROCESSUS

**VENTE ET SUPPORT**

**UNDERWRITING,  
GESTION DES PRODUITS**

**GESTION DE SINISTRES ET DE  
PRESTATIONS, GESTION DE SERVICES**

**BROKING, COURTIERS**



1 module doit  
être choisi



Cours à  
Yverdon-les-Bains



Début d'inscription pour les cours  
des modules de processus:  
2<sup>ème</sup> vendredi du mois  
de janvier

Cours de début mai à début juillet  
en journée

[lien vers programme](#)



Période d'inscription pour les  
examens de processus:  
du 1<sup>er</sup> avril au 15 mai

Examens online écrits (4h)  
en semaine 37, (le lundi)  
et examen oral en octobre  
en semaine 40

[lien vers site AFA](#)

# INSCRIPTIONS ET COÛTS

## INSCRIPTIONS



### Inscriptions

Les inscriptions pour les modules obligatoires, les modules à choix et les modules de processus **doivent impérativement être déposés via le système de l'AFA.**

Les inscriptions aux différents modules se font par voie électronique exclusivement sur la plate-forme **<https://bildung.vbv.ch/>**



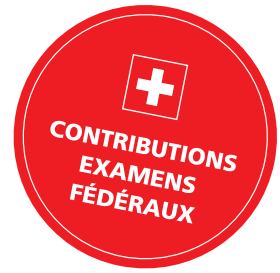
### Les places

Quelques semaines avant le début des cours, l'AFA envoie, par mail, la liste des supports de cours à acquérir pour chaque module. Les places sont limitées à 24 par site.



### Coûts

CHF 17'760.- pour la formation et les taxes d'examen, le matériel didactique est en supplément.



## SOUTIEN FINANCIER DE LA CONFÉDÉRATION

**La Confédération rembourse 50% des frais de cours payés**, à condition que l'examen du brevet fédéral soit présenté après le cours préparatoire.

Indépendamment du résultat à l'examen, la somme maximale de CHF 9'500.- sera remboursée si le candidat répond aux conditions suivantes :

- Le participant doit avoir son **domicile fiscal en Suisse** au moment de l'examen de processus.
- Le participant doit avoir suivi le **module préparatoire** à l'examen du module de processus.
- Le participant doit **avoir payé et conservé toutes les factures et attestations de paiements**.
- Les **factures doivent être établies au nom de l'étudiant** et non au nom de l'entreprise.
- L'étudiant doit **avoir passé l'examen du module de processus** et conservé la décision d'examen.

*lien vers le site internet de la confédération*  
**[www.sbfi.admin.ch/contributions](http://www.sbfi.admin.ch/contributions)**

# ADMISSION À L'EXAMEN FINAL

## ADMISSION

### Est admis à l'examen final la personne qui

- A** est en possession d'un certificat fédéral de capacité d'employé/e de commerce, branche assurance privée et apporte la preuve d'une pratique professionnelle d'au moins 2 ans dans le domaine de l'assurance.

OU

- B** est en possession d'un certificat fédéral de capacité d'une formation de base d'au moins trois ans ou d'une attestation au moins équivalente (diplôme d'une école de commerce reconnue par la Confédération ou d'un certificat de maturité), a réussi l'examen écrit d'intermédiaire d'assurance AFA et qui en plus peut prouver d'une pratique professionnelle d'au moins 3 ans dans le domaine de l'assurance.

OU

- C** a réussi l'examen écrit d'intermédiaire d'assurance AFA et peut prouver d'une pratique professionnelle de 5 ans dont au moins 3 ans dans le secteur des assurances.

ET

- D** dispose des certificats de modules requis ou d'attestations d'équivalences.

ET

- E** a payé dans les délais la taxe pour l'examen final selon Ch. 3.41.



## CONTACTS

### IRFA

Case postale 57  
1762 Givisiez

Info: [brevet@irfa.ch](mailto:brevet@irfa.ch)

Organisation:  
[admin@irfa.ch](mailto:admin@irfa.ch)

**[www.irfa.ch](http://www.irfa.ch)**

**Responsable du dicastère Brevet Fédéral:**

Stefan Donatsch  
[stefan.donatsch@irfa.ch](mailto:stefan.donatsch@irfa.ch)

**Président du Comité de Direction:**

Stéphane Progin  
[stephane.progin@irfa.ch](mailto:stephane.progin@irfa.ch)

**Responsable administratif:**

Carole Picci  
[carole.picci@irfa.ch](mailto:carole.picci@irfa.ch)

### AFA/VBV

Laupenstrasse 10  
3001 Berne

031 328 26 17

Organisation des examens:  
[thomas.hofer@vbv-afa.ch](mailto:thomas.hofer@vbv-afa.ch)

Inscription et plateforme AFA/VBV  
[delia.bendhaou@vbv-afa.ch](mailto:delia.bendhaou@vbv-afa.ch)

**[www.vbv.ch](http://www.vbv.ch)**